

Rétablissons les faits, no 2 :

Les frais de scolarité et l'endettement étudiant

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Au cours des trente dernières années, les frais de scolarité au premier cycle ont doublé au Canada, même en tenant compte de l'inflation. Les frais afférents obligatoires ont également augmenté. Quant aux collégiens, ils ont vécu une augmentation similaire. Nous avons besoin d'action de toute urgence pour faire face aux coûts élevés de l'éducation postsecondaire. Ne tombez pas dans les excuses suivantes qui cherchent à banaliser l'augmentation du prix de l'enseignement supérieur.

Le mythe : Ce n'est pas le coût total de la scolarité qui compte, mais le coût net, soit le coût assumé par l'étudiant en tenant compte de l'aide financière.

La réalité : Réduire le coût de l'enseignement supérieur par le truchement de l'aide financière, c'est souvent comme entrer dans un labyrinthe bureaucratique, chose difficile à naviguer. Les étudiants ont tendance à passer à côté des programmes auxquels ils se qualifient. En outre, l'estimation des « frais de scolarité nets » inclut souvent des subventions rétroactives et des crédits d'impôt, alors que ceux-ci n'aident pas l'étudiant à payer à temps sa facture de l'établissement d'enseignement. De plus, les crédits d'impôt sont un moyen très régressif et inefficace de payer pour l'éducation. Il profite beaucoup plus aux personnes à revenu élevé. Certains élèves reportent leurs crédits pendant des années avant d'en récupérer quoi que ce soit.

Le mythe : L'augmentation constante des inscriptions prouve que le coût de l'éducation postsecondaire importe peu; les étudiants sont prêts à payer de toute façon.

La réalité : On estime que 70 pour cent des emplois nécessitent un diplôme postsecondaire quelconque. Les gens ne s'inscrivent pas dans un établissement d'enseignement postsecondaire parce que le prix ne les dérange pas; ils le font parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de se passer de cette formation. On force les gens dans une situation où ils n'ont pas les moyens d'assumer les coûts ni ceux de se priver d'enseignement supérieur. C'est ainsi que les Canadiens s'enfoncent constamment dans l'endettement.

Le mythe : Il est acceptable qu'un étudiant accumule des dettes, puisqu'il va gagner plus d'argent après l'obtention de son diplôme.

La réalité : Oui, le revenu moyen d'un diplômé du postsecondaire est plus élevé que celui d'un diplômé d'études secondaires, mais il s'agit de moyennes. Or, les moyennes masquent le fait qu'il y a des gagnants et des perdants. Certains diplômés réussissent très bien; d'autres obtiennent très peu de rendement financier sur leur diplôme. Malheureusement, la proportion de personnes dont « l'investissement » dans les études rapporte peu augmente à mesure que la part qu'occupe le travail précaire et mal rémunéré dans notre économie augmente. À cause de cette situation, payer pour l'éducation postsecondaire s'apparente à acheter un billet de loterie en espérant être de ceux qui gagneront plus que leur mise. Nous devrions plutôt rendre l'éducation postsecondaire gratuite pour tous et exiger des diplômés à revenu plus élevé qu'ils paient leurs études par leurs impôts.

Le mythe : La dette étudiante représente une petite proportion de la dette globale des consommateurs au Canada. Ça ne vaut donc pas la peine de s'en préoccuper.

La réalité : Les Canadiens ont du mal à régler leur dette étudiante. Chaque année, plus d'un détenteur d'un prêt d'études canadien sur dix fait défaut sur ses versements. Environ le tiers des emprunteurs participaient au Régime d'aide au remboursement en 2013-2014, et ce, avant que le gouvernement ne rehausse le seuil de participation à 25 000 \$. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a dépensé plus d'un milliard de dollars pour annuler des dettes d'études irrécouvrables. La dette étudiante empêche de nombreux jeunes d'acheter une maison, de fonder une famille, de démarrer une petite entreprise ou d'épargner pour la retraite. Cette situation finit par nuire au mieux-être et à la croissance économique.